

## COMMUNE DE MAGNÉ

### Délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX,  
ET LE VINGT-SEPT JANVIER A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT  
CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LABORDERIE  
Gerard, MAIRE.

Date de la convocation : **22 janvier 2026**

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs : LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, ALLEIN Aurélie, TROMAS Catherine, CAILLEAUD Cyril, BAUDOUIN Michèle, CHAUVET Francette, GUILBOT Bernard, JACOMET Sylvie, JOLYS René, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, PATEJ Laurence, VALLET Jean-Claude, VIOLLET Etienne, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie

**Étaient excusés et représentés :** FICHET Éric à TROMAS Catherine, HAGNIER Maryse à LAPEGUE Karine, PRIVE Franck à BILLAUD Sébastien

**Étaient excusées et non représentées :**

**Était Absent :** BODET Roger

**Secrétaire de séance :** CHAUVET Francette

Réf. : 2026\_01\_04

#### **Objet : Dénomination du parc de loisirs créé à l'arrière de la salle omnisports**

Monsieur Le Maire donne la parole à Mme Aurélie Allein, adjointe qui expose qu'avec M. Cyril Cailleaud, adjoint, un appel à idées a été lancé dans Intramuros auprès des Magnésiennes et Magnésiens pour aider à choisir la dénomination parc de loisirs créé à l'arrière de la salle omnisports.

Elle précise que 31 personnes ont répondu pour 71 propositions.

Elle présente les 4 propositions retenues par le bureau Maire/adjoints :

- Les Sentiers des Légendes
- OU Le Parcours enchanté
- OU Le Parc du Marais enchanté
- OU \* Le Jardin du Pass'Âges
- ou \* Le Jardin des Pass'Âges

Il précise que le maître d'œuvre, M. Cognard de Scape a été consulté sur ces 4 idées, et ce dernier a une préférence pour Le Jardin des Pass'Âges.

Monsieur Le Maire demande s'il y aurait d'autres idées. La suggestion de dénommer simplement le parc par « Le Pass'Âges » est ajoutée sur proposition de Monsieur le Maire.

Monsieur Le Maire soumet au vote la dénomination du parc de loisirs.

Un débat s'engage.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à **la majorité des votants (5 ABSTENTIONS : CAILLEAUD Cyril, LE SAUZE Sandrine, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie)** :

- **d'APPROUVER** après les votes suivants, la **dénomination** : « **Le Pass'Âges** »

Les Sentiers des Légendes	: 0 voix	OU Le Jardin <u>des</u> Pass'Âges	: 2 voix
OU Le Parcours enchanté	: 0 voix	OU Le Pass'Âges	: 9 voix
OU Le Parc du Marais enchanté	: 3 voix	- Abstentions	: 5
OU Le Jardin du Pass'Âges	: 2 voix		

- **de CHARGER** le Maire, ou son représentant ou l'adjoint délégué, à transmettre cette délibération à tous les organismes et administrations nécessaires et à procéder aux formalités nécessaires en conséquence ;
- **d'AUTORISER** le Maire, ou son représentant ou l'adjoint délégué, à signer tout acte en conséquence de la présente.

**Fait et délibéré,**

**A Magné, Le 27 janvier 2026, au registre sont les signatures**

**Le Maire,**  
**Gérard LABORDERIE**

**Le secrétaire,**  
**CHAUVET Francette**